



Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 27 octobre 2018 à la Maison du Sport à Ittingen

Maël Loretan	Président	Présent
Jean-Noël de Giuli	Vice-Président	Présent
Heiner Widmer	Vice-Président	Présent
Ramon Keller	Commission technique	Présent
Eddy Posse	Chef des finances	Présent
Thomas Aubert	Commission sportive	excusé
Stéphane Glardon	Conseil des entraîneurs	Présent
Thierry-Jean Maillard	Commission des arbitres	excusé
Nora Ghelfi	Presse & communication	Présente
Angela Hunsperger	Secrétaire	Présente

Ordre du jour :

1. Accueil
2. Élection des scrutateurs
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux
5. Rapports annuels 2017-2018
6. Comptabilité
 1. Approbation des comptes 2017
 2. Avenant à la comptabilité 2016
7. Rapport sur la stratégie 2018 - 2022
 1. Résultats et mise en œuvre
 2. Révision des statuts
 3. Élection du comité (Dépens du 7.2)
 4. Approbation du budget 2019
8. Élections complémentaires (Dépens du 7.2)
9. Motions des clubs et du comité
 1. Règlements suisses pour les Parcours 3D
 2. Règles de protection des données
 3. Motion des clubs
10. Admissions, mutations et exclusions
11. Divers



Procès-verbal

N°	Domaine	Descriptif / Décision
1.	Salutations, appel et élections des scrutateurs	<p>Début de la séance à 9 H 42</p> <p>Salutations Le Président de l'Association SwissArchery Maël Loretan souhaite chaleureusement la bienvenue aux Présidents de l'Association, aux membres de l'Association, aux représentants des associations cantonales et aux membres du Conseil d'administration à l'Assemblée des délégués en 2018.</p> <p>Une minute de silence est faite pour tous les membres et familles des membres qui sont décédés durant l'année et Maël Loretan présente ses condoléances.</p> <p>Votes :</p> <ul style="list-style-type: none">• 277 voix sont comptées et 52 clubs sont présents.• La majorité absolue des 2/3 est de 185 voix.• Les abstentions ne sont pas comptées.• La majorité des clubs est de 26 clubs.
2.	Élection des scrutateurs	Les scrutateurs du jour sont : Johann Guidetti et Eleonora Gygax. Tout le monde accepte les scrutateurs.
3.	Approbation de l'ordre du jour	L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.
4.	Approbation des procès-verbaux	<p>Le point 3.a.a du procès-verbal de l'Assemblée des délégués 2017 doit être corrigé. La note vient de Tom Dielen, qui signale qu'il y a plus de Masters que d'archers U50. Le procès-verbal de la DV 2017 sera corrigé et publié.</p> <p>Les protocoles DV 2017 et PK 2018 sont adoptés à l'unanimité.</p>
5.	Rapports annuels 2017-2018	Tous les rapports de l'Assemblée des Délégués ont déjà été publiés sur le Cloud. Pas d'autres questions sur les rapports.



		<p>Ramon Keller a préparé une présentation des discussions au sein de la commission technique et la présente aux personnes présentes.</p> <p>Prix du Championnat Suisse, l'Association cantonale valaisanne accueillera le SM Field en 2019. Recommandation de la Commission Technique, Champ 2019 en Valais et Monthéron (C.A. Lausanne) mettra en œuvre le SM/CS Field 2020/21. Le 3D CS/SM sera aux Agettes 2019/20.</p> <p>Aucun vote n'est nécessaire pour l'attribution aux organisateurs intéressés. Les tournois SM/CS seront publiés sur la page tournoi de SwissArchery.</p> <p>Sécurité sur le terrain tir à l'arc 2018 - les trois clubs BSC Aquila, ZUBS Bülach et BV Berne reçoivent le label SwissArchery sur la base du contrôle et des documents soumis. Les Place Outdoor ces clubs sont conformes aux règles de sécurité. Le BV Bern (Heiner Widmer) reçoit le label de Maël.</p> <p>Les demandes soumises par les clubs seront discutées plus tard. Les rapports sont adoptés à l'unanimité par 269 voix.</p> <p>Un grand merci aux Commissions pour le travail qu'elles ont accompli durant l'année.</p>
6.	Comptabilité 1. Approbation des comptes 2017 / Avenant à la comptabilité 2016	<p>Comptes annuels 2016 :</p> <p>Les subventions ont été versées ultérieurement. Nous avons reçu CHF 41'000 au lieu de CHF 24'000 et ceci a été ajusté dans les comptes de 2016.</p> <p>La vérification a été effectuée de nouveau selon Eddy Posse (directeur financier). L'original du nouveau rapport du vérificateur est disponible et sera publié à la fin du procès-verbal. Les comptes annuels 2016 ajustés sont adoptés à l'unanimité. Merci pour la confiance.</p> <p>Comptes annuels 2017 :</p> <p>La norme RPC 21 a été demandé par Swiss Olympic. Les exigences sont plus strictes et figurent dans les documents. Les réserves et les capitaux liés doivent être visibles.</p>



		<p>Les dépenses et les revenus sont beaucoup plus contraignants avec le nouveau système comptable. Tout a été amorti en 2017. Perte CHF 5214.00.</p> <p>Le montant de CHF 50'000 est un capital fixe lié à l'engagement de l'entraîneur national.</p> <p>Les coûts administratifs sont plus de deux fois plus élevés. La raison en est le secrétariat avec une charge de travail de 20%, des déductions salariales et beaucoup plus d'activités dans l'association. Le loyer des locaux à Aagerten représente également une charge supplémentaire.</p> <p>Les comptes ont été révisés et approuvés après la nouvelle réforme. Ces documents sont annexés au protocole. Les documents sont également disponibles sur le cloud.</p> <p>A l'avenir, Swiss Olympic procédera également à un contrôle supplémentaire. Les subventions sont fournies par Swisslos et la Loterie Romande.</p> <p>Les comptes annuels 2017 sont adoptés par 265 voix pour. Applaudissements et merci à Eddy.</p>
7.	Rapport sur la stratégie 2018 - 2022 1. Résultats et mise en œuvre	<p>Heiner, Maël et Jean-Noël ont préparé la stratégie. Dans le cloud, le rapport sur l'état des travaux est visible. Les valeurs fondamentales, les principes directeurs et les objectifs stratégiques concernant les fédérations, les objectifs sportifs, les membres, etc. ont été délimités et ont été développés sur cette base.</p> <p>Dans un prochain objectif, la modification des statuts devient nécessaire. Le vote aura lieu. Les suggestions étaient évidentes dans le sondage. Les questions critiques sont également les bienvenues. 857 personnes ont cliqué sur le sondage et 217 personnes l'ont rempli efficacement. De nombreux tireurs de Recurve de Suisse alémanique ont répondu. Plus de 50% de personnes âgées de plus de cinquante ans ont participé à l'enquête. En Suisse romande, il y a eu beaucoup plus de participations anonymes. L'enquête sera maintenant évaluée</p>



plus en détail et intégrée dans les futurs travaux stratégiques. Selon l'enquête, la nette majorité accepte la stratégie future avec plus de 77%. Les différences entre la Suisse romande et la Suisse alémanique sont évidentes, il y a une petite "Visiergraben ou Röschtigraben".

Le thème de la "promotion adaptée au niveau" n'était pas clair pour les membres. Tom Dielen note que le sondage était en partie difficile à comprendre et en partie peu clair. Pour cette raison, plusieurs n'ont pas répondu au sondage ou ont répondu de façon anonyme. Le problème de la langue était clairement un problème dans l'enquête. Heiner pense que le temps était court et qu'il s'agissait aussi d'une question de ressources.

Les paras devraient également être intégrés. Heiner explique brièvement les nouveaux projets au concept de l'association. La présentation peut être vue à la fin.

Professionnalisation - tous sont honoraires et travaillent en partie plus de 1000 heures dans l'année gratuitement.

Entrée en vigueur 2019 :

L'approbation des statuts puis le travail de stratégie se poursuit. L'horizon est de devenir plus professionnel d'ici 2021 et de rechercher les moyens nécessaires.

Toutes les associations doivent se doter d'une stratégie, ce qui sera nécessaire à l'avenir. Tom Dielen est heureux que Swiss Archery travaille dans ce sens. Tous les conflits ne peuvent pas être résolus. Les priorités sont clairement définies. Tout ne peut pas être mis en œuvre. World Archery ne parle pas de chasse à l'arc. WA ne veut pas qu'on tire sur des cibles réelles.

Certaines choses manquent encore dans la vision d'avenir de Swiss Archery. World Archery dit oui au sport olympique. Tout le monde est autorisé à tirer à l'arc, peu importe la forme ou le type de tir à l'arc.

Les personnes expérimentées sont cordialement invitées à travailler avec nous.



7.	2. Révision des statuts	<p>La stratégie est un projet pour l'avenir et les clubs sont invités à s'impliquer.</p> <p>Notre structure actuelle est très rigide, les statuts précédents sont très limités. Avec de nouvelles tâches, SwissArchery est très rapide à l'arrêt. Dans quelles commissions cet mission / tâches, etc. appartient-il ? Souvent, les chefs de commission ne s'intéressent qu'à leur commission. Cependant, de plus en plus d'exigences sont exigées et doivent être mises en œuvre, par exemple par SwissOlympic. Les activités stratégiques et opérationnelles doivent être séparées.</p> <p>Le futur comité Central procèdera à l'allocation du travail, à la recherche de plus de ressources pour réaliser une amélioration. Une partie de l'argent est immobilisée, par exemple pour les entraîneurs. Une partie des membres (entraîneurs) est rémunérée et l'autre partie travaille bénévolement. Le Conseil d'administration comptera de 3 à 5 membres à l'avenir.</p> <p>Les chefs de la Commission restent en exécution et poursuivent le travail. Nous avons repris à peu près les mêmes structures que SwissOlympic. Nous avons aussi de plus en plus d'écoles d'arc et d'autres archers organisés qui sont intégrés dans l'association. Cela n'est pas possible en raison des statuts actuels. Tous les cantons n'ont pas d'associations cantonales, mais par l'intermédiaire des cantons, ils reçoivent les subventions sous forme de soutien. Les associations cantonales doivent être davantage impliquées et leurs connaissances doivent être collectées et mises en commun.</p> <p>On vote sur les statuts ? Le vote est majoritaire avec 217 voix pour les nouveaux statuts, 45 voix contre et 15 abstentions.</p> <p>Aujourd'hui, seulement trois personnes sont élues au conseil d'administration au lieu de cinq. Des questions se posent. Maël explique que les membres du conseil d'administration n'ont été élus que jusqu'en 2019. Maël explique que les membres du conseil d'administration n'ont été élus que jusqu'en 2019.</p> <p>Maël fait voter les clubs. Êtes-vous d'accord avec le fait qu'il n'y ait temporairement que 3 personnes au comité central ? Adopté à l'unanimité 217 voix.</p>
----	-------------------------	---



Eddy Posse dit au revoir et doit partir tôt.

Variante A – Conférence des présidents

A1 : Maintien de la conférence des présidents comme prévu dans le projet des statuts

Le projet de modification prévoit le maintien de la conférence des présidents afin d'informer les membres des différents points qui seront soumis à l'assemblée des délégués. Si la variante A1 est choisie, le projet est Approuvé tel quel.

Vote 190 voix pour et 87 voix contre. A1 est adopté. La Conférence annuelle des présidents sera maintenue.

A2 : Suppression de la conférence des présidents (Proposition d'une partie du comité central)

Le comité propose la suppression de la conférence des présidents pour la remplacer par une séance D'information aux présidents. Si la variante A2 est choisie, le chapitre sur la conférence des présidents est Supprimé et le délai pour déposer les motions est de 30 jours avant l'assemblée des délégués.

Impact sur le projet présenté en cas d'acceptation de la variante A2 : Suppression du chapitre VI intégralement et modification de l'art. 29.2 avec le remplacement de la phrase « Conférence des présidents » par « Assemblée des délégués ». Suppression de l'art. 21.1 let. b du projet des statuts.

87 Oui à 190 NON. La variante A2 a été rejetée.

Variante B – Type de membres

B1 : Admission des membres

Les catégories de membres suivants sont admises : associations sportives, organisations sportives, fédérations Cantonales, fédérations partenaires et membres affiliés.

198 votes oui et 87 non. La motion B1 est adoptée.



	<p>B2 : Maintien des types de membre actuel Seules les catégories suivantes sont admises : associations sportives, fédérations cantonales et membres affiliés. Cela correspond à la situation actuelle, mise à jour avec une nouvelle formulation.</p> <p>Impact sur le projet présenté en cas d'acceptation de la variante B2 : Suppression de l'art. 9.1 let. b et d. Suppression des articles 11 et 13 du projet de modification des statuts.</p> <p>Suppression dans les art. 16 et suivants de la dénomination organisations sportives et fédérations partenaires.</p> <p>33 oui et 198 non. B2 a été rejeté.</p> <hr/> <p>Variante C – Conférence des associations cantonales</p> <p>C1 : Création de la conférence des associations cantonales</p> <p>La conférence des associations cantonales est mise en place par les nouveaux statuts. Les associations cantonales y participent sur une base volontaire à l'image des conférences cantonales.</p> <p>94 oui et 91 non. C1 a été rejeté.</p> <hr/> <p>C2 : Aucune mise en place de la conférence des associations cantonales</p> <p>La conférence des associations cantonales n'est pas mise en place. Impact sur le projet présenté en cas d'acceptation de la variante C2 : L'entier du chapitre VII est supprimé et Suppression de l'art. 21.1 let. d du projet des statuts.</p> <p>94 OUI à 91 Non. La Conférence des associations cantonales n'est pas introduite.</p>
--	--



Variante D – But de l'association

D1 : Modification des buts et des valeurs de la fédération

Les valeurs et les buts sont rédigés comme dans le projet présenté. Les valeurs reprennent les résultats des différents sondages et groupe de travail. Les buts reprennent les buts des anciens statuts et les actualise avec les résultats des groupes de travail.

253 OUI à 24 Non - D1 adopté à l'unanimité.

D2 : Maintien de la solution actuelle

Les buts prévus dans les anciens statuts sont maintenus. La modification des art. 5 et 6 n'a pas lieu et la formulation des anciens statuts est reprise tel quel dans les nouveaux statuts.

Impact sur le projet présenté en cas d'acceptation de la variante D2 : La formulation de l'actuel article 3 est reprise et remplace la formulation de l'art. 3 du projet de statut. L'art. 4 du projet est supprimer.

24 Non, 253 OUI. La variante D2 a été rejetée.

Variante E – But de l'association

E1 : Nouveau système de vote avec une voix par membre affiliés cotisants.

Le nombre de vote est calculé avec une voix pour chaque membre affilié cotisants.

- E1.1 Avec limitation : Le nombre maximum de voix est fixé à 120 voix.
- E1.2 Sans limitation : Aucune limitation du nombre de voix n'est imposée.

39 OUI à 238 Non au vote. Variante E1 non acceptée.



E2 : Maintien de l'ancien système avec une voix chaque dix licences.

Les dispositions régissant le droit de vote des anciens statuts sont reprises. Impact sur le projet présenté en cas d'acceptation de la variante E2 : La formulation de l'actuel article est repris dans les nouveaux statuts, à savoir le remplacement de l'art. 24.1 et 24.2 par l'article 15 des statuts Actuels. En cas d'acceptation de la variante E1.2, la limite est supprimée du projet présenté.

La variante E2 est adoptée avec 238 OUI pour 39 NON.

Autres questions statutaires :

Dans le système actuel, les membres de la commission sont membres du conseil d'administration et, à ce jour, seulement trois personnes sont membres du conseil d'administration. Les présidents des commissions devraient continuer à être confirmés. Trois membres du conseil d'administration sont trop peu nombreux et les trois ont trop de pouvoir. Selon Tom Dielen, le chef des sports de compétition devrait avoir un siège au Conseil central.

Maël explique que nous n'avons actuellement que trois personnes comme propositions pour le comité directeur. A l'avenir, 5 membres devraient siéger au conseil d'administration de la Swiss Archery. Le Comité exécutif travaille en étroite collaboration avec les commissions. Il n'y a pas de dictature verticale.

Heiner affirme que les conditions d'une bonne coopération sont réunies. Il est souhaitable que de nouvelles personnes soient élues l'année prochaine.

La coopération au sein du conseil d'administration a été mauvaise au cours des 2-3 dernières années et il y a un besoin urgent d'amélioration. Avec le conseil actuel, il retirerait sa demande. Une bonne collaboration doit être et est impérative. Les chefs de la Commission sont confirmés une fois par an par l'Assemblée des délégués.



		<p>Vote : 268 voix pour confirmation, seulement 4 voix contre.</p> <p>Les élections sont toutes liées à 4 ans sur le cycle olympique, donc cela doit être respecté. Personne n'est obligé de rester 4 ans. Les chefs de commission ont un mandat et peuvent, le cas échéant, demander le licenciement.</p> <p>Vote et élection des nouveaux statuts avec les élections sous A1, B1, C2, D1 et E2 (compétence des commissions) etc.</p> <p>Votez : 274 voix pour et seulement 3 abstentions. La majorité des clubs 27 est donnée. Les statuts avec les variantes ci-dessus ont été approuvés.</p> <p>Merci pour la confiance.</p>
7.	3. Élection du comité (Dépens du 7.2)	<p>Jean-Noël mentionne que les jeunes devraient remplacer les membres plus âgés à l'avenir. Lui-même démissionnera dans un an. Le bureau du comité exécutif est complexe et prend beaucoup de temps.</p> <p>Jean-Noël, Heiner et Maël se présentent à l'élection du nouveau Comité de Central. Il n'y a actuellement que trois propositions de candidature.</p> <p>Note : La charge de travail du conseil d'administration est de 20 % environ par semaine.</p> <p>OUI avec 277 voix pour Jean-Noël, Heiner et Maël - à l'unanimité.</p> <p>Les trois membres du Comité directeur tiennent à exprimer leur gratitude pour la confiance qui leur a été accordée.</p> <p>Maël Loretan est élu président de l'Association Suisse de Tir à l'Arc à l'unanimité avec 277 voix, sans voix dissidente.</p> <p>Maël invite d'autres personnes intéressées à adhérer à l'association.</p> <p>Note : Après l'élection, les votes sont de 265 car deux des 52 clubs ont dû quitter l'AD.</p>



7.	4. Approbation du budget 2019	<p>Les coûts sont presque restés les mêmes. La charge de travail de secrétariat de 20% est trop faible et doit être augmentée.</p> <p>Le budget est adopté par 265 voix pour.</p>
8.	Élections complémentaires (Dépens du 7.2)	<p>Thierry Maillard renonce à sa responsabilité d'arbitre en chef. Florian Burnier en assumera la responsabilité à l'avenir. Nora Ghelfi et Stéphane Glardon ont démissionné.</p> <p>Maël donne le cadeau d'adieu. Jean-Noël les remercie tous les deux pour leur travail et leur soutien. Tous ceux qui veulent reprendre le travail sont les bienvenus. Stéphane continuera à travailler comme expert J+S pour Jeunesse et le sport.</p>
9.	Motions des clubs et du comité 1. Règlements suisses 3D 2. Règles de protection des données 3. Motion des clubs	<p>Motions des clubs</p> <p>Abolition du changement de classe d'âge dans les tournois :</p> <p><u>Situation de départ</u> : Beaucoup d'archers changent de catégorie en se surclassant lors des compétitions selon les concurrents inscrits. Cela provoque régulièrement des mécontentements sur les pas de tirs</p> <p><u>Proposition de résolution</u> : Pour les compétitions et championnats Suisses, tous les archers tirent dans leur catégorie d'âge. Les personnes qui ont un âge qui leur fait changer de catégorie pendant l'année tirent dans cette future catégorie depuis le 1er janvier.</p> <p>La commission technique recommande le rejet de la demande.</p> <p>234 votes sont contre la motion.</p> <p>-----</p> <p>C.A. Lausanne : Adaptation des règles vestimentaires</p> <p><u>Situation de départ</u></p> <p>Il est temps que SwissArchery, comme les pays voisins, se mette au niveau du règlement international et pour éviter des problèmes avec des étrangers qui vient participer en Suisse. Le</p>



même règlement est en vigueur en France depuis plusieurs années.

Proposition de résolution

Résumé : Adoption de la réglementation internationale de l'habillement dans le domaine des chemises et pantalons

Cette proposition a été adoptée par 256 voix pour.

Interdiction des protèges-doigts pour Longbow / Bowhunter (La Saigne)

Situation de départ

Actuellement, un certain nombre d'archers instinctifs tirant dans les catégories Longbow/Bowhunter tirent à l'aide d'une palette. Par rapport à un gant en cuir ou un tissu, la palette offre une meilleure précision. Comme cette dernière offre une décoche plus propre, cela crée une inégalité entre les tireurs

Proposition de résolution

Un contrôle du matériel devra être fait avant chaque tournoi officiel. Les tireurs des catégories Longbow / Bowhunter devront présenter un gant traditionnel (en cuir ou en tissu). Le cas échéant, les tireurs seront classés en catégorie Barebow

236 votes sont contre la motion.

Règlement 3D Parcours - Retour à l'ancien règlement

Situation de départ

Selon le sens : Les changements les plus récents de la réglementation WA dans le domaine des parcours 3D ont provoqué beaucoup d'insatisfaction chez les concurrents et les organisateurs.

Approche des Parcours Field :

4 personnes par peloton, plus que 24 animaux, des coûts plus élevés en raison d'un plus grand nombre d'animaux par poste,



etc. Par conséquent, il y a un déclin dans les tournois de parcours 3D avec arbitres.

Proposition de résolution

Le retour à la réglementation précédente qui était en vigueur en 2017. Les règlements de WorldArchery ont évolué ces dernières années. En Suisse, la réglementation n'a pas été mise en œuvre et seules les adaptations les plus nécessaires ont été apportées en complément afin de l'harmoniser avec la réglementation internationale.

Proposition de la Commission technique :

Formez un groupe de travail et créez une nouvelle règle 3D CH avec un lien vers la règle WorldArchery. Le règlement sur les 3D devrait entrer en vigueur d'ici le 1er avril 2019.

Vote : Création d'un nouveau groupe de travail avec 240 voix à l'unanimité.

Note : Les votes 243 (NOUVEAUX) et 45 clubs ont dû quitter l'AD.

Motions Lausanne : Licence - changement de club

Dans les statuts actuels il n'y a aucune disposition pour régler le changement de club. Dans les statuts de Swiss Archery il n'y a aucune période de transfert entre clubs ce qui est contre l'esprit d'un système basé sur des clubs. Surtout il faudra éviter que ceci cause des problèmes pour les clubs mais aussi pour SwissArchery. Par exemple le nombre de voix par club pourra être manipulé s'il n'y a pas une période spécifique de transfert. Aussi il faut éviter des changements au dernier minutes pour avoir des équipes « recomposées. »

Un licencié est libre de changer de club du 1er octobre au 30 novembre, sur simple présentation au club d'accueil, du certificat de radiation de son ancien club. À partir du 1er décembre, la demande de transfert doit être faite par écrit au président de SwissArchery accompagnée d'une copie du certificat de radiation délivrée par le club d'origine. Si l'accord écrit est donné à l'intéressé, celui-ci remet les pièces nécessaires au président du club d'accueil qui peut alors



		<p>accepter l'adhésion. Le président informe le secrétariat de Swiss Archery de la validité du transfert en lui adressant les justificatifs, afin qu'il puisse procéder à l'enregistrement du transfert. Il appartiendra au club d'accomplir les formalités d'usage et le cas échéant, le paiement des cotisations correspondantes, pour que le licencié obtienne sa nouvelle licence. Le transfert après le 30 novembre permet à l'archer de tirer en individuel pour son club, mais ne permet d'entrer dans la composition d'aucune équipe de son nouveau club, quelle que soit la discipline concernée.</p> <p>La motion a été adoptée par 213 voix pour et 30 abstentions. La demande entrera en vigueur à la DV 2019.</p> <p>-----</p> <p>Règlement sur la protection des données : 13 abstentions et unanimité 236 Oui</p> <p>-----</p> <p>Déclaration et modification des statuts SwissArchery.</p> <p>Art 23.1 & 25.4 - KBV</p> <p>Oui - accepté à l'unanimité</p>
10.	Admissions, mutations et exclusions	<p>Bogenschützen Triple X, Bogenschützen Verein Vaduz, Bogenschützen Glarnerland et Fun Archerie ont rejoint l'association en 2018. Merci beaucoup de vous être joints à nous.</p> <p>Dorier Jean-Claude, Dorier Marlyse et Andreas Baumberger ont fêtés cette année leurs 20 ans d'association.</p>



Swiss Archery Association

Schweizer Bogenschützen-Verband
Association suisse de Tir à l'arc
Associazione svizzera di Tiro con l'arco
Associazun svizra d'Archers

11.	Divers	<p>Tom Dielen dit qu'en 2019 il y aura différentes motions à la conférence WA et que SwissArchery devrait être présent à cette réunion.</p> <p>Au tournoi des jeunes de Jussy, il y a encore des places libres.</p> <p>Un grand merci à Fabrice Aufiero pour la traduction. Maël Loretan souhaite à tous un bon week-end et un bon retour à la maison.</p> <p>La séance se termine à 13 h 55.</p>
-----	--------	---

Strengelbach, 27.01.2019

Pour le procès-verbal :

Sekretariat

Angela Hunsperger

Lu et approuvé

Président SwissArchery Association

Maël Loretan